

LE NATIONALISTE

JOURNAL DU DIMANCHE

JULES FOURNIER, directeur

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 20, RUE SAINTE-THÉRÈSE, MONTRÉAL.

Téléphone Bell : Main 3237.

La prostitution de la Justice

La "Patrie" publiait avant-hier la dépêche suivante de son correspondant de Québec :

Le juge Lemieux a rendu, ce matin, cinq jugements importants dans des causes se rattachant toutes les unes aux autres.

Il s'agit de la fameuse assemblée tenue, l'automne dernier, à Lotbinière, durant la campagne électorale.

L'hon. L.-P. Pelletier, qui était candidat conservateur, fut accusé en public par M. Sam. Desrochers D'AVOIR DETOURNÉ L'ARGENT DE LA SUCCESSION DE L'HONORABLE NAPOLEON LAROCHELLE. Le "Soleil" et la "Vigie", rendant compte de cette assemblée, rapportèrent ces accusations. L'hon. M. Pelletier prit deux actions en dommages-intérêts contre le "Soleil", une contre la "Vigie", et une contre M. Desrochers.

Considérant que ces accusations SONT MAL FONDEES et que les journaux n'avaient pas le droit de publier des accusations fausses ; CONSIDÉRANT AUCUNEMENT LA QUESTION PECUNIAIRE IMPORTANTE PEU DANS LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS, le juge Lemieux a condamné le "Soleil" à payer \$50 et les frais dans chacune des deux causes ; la "Vigie" est aussi condamnée à \$50 ainsi que M. Desrochers d'un autre côté...

Ainsi, M. le juge Lemieux déclare nettement "que ces accusations sont mal fondées" et il reconnaît, de plus, qu'elles sont d'une extrême gravité. Cependant, il se contente d'infliger à chacun des défendeurs une condamnation de cinquante dollars. Pourquoi ? Parce que, dit-il, c'est l'effet moral de la condamnation qui importe, en de telles matières, bien plus que le chiffre des dommages. Et cela est très raisonnable.

Nous serait-il seulement permis de regretter que M. le juge Lemieux n'ait pas toujours cru devoir appliquer ce principe ? Il n'y a guère plus d'une année, en effet, que s'instruisait devant M. Lemieux le deuxième procès intenté par M. Turgeon à notre journal. M. Cimon venait de nous condamner à quatre cents piastres de dommages et nous étions poursuivis de nouveau pour avoir, dans notre première cause, plaidé vérité des faits. L'affaire se discutait devant M. Lemieux, et celui-ci, au lieu de nous tenir quittes avec cinquante piastres, comme le "Soleil" ou la "Vigie", nous infligea le maximum, soit quatre cents piastres.

Cependant, il ne s'agissait pas, dans notre cas, d'un premier procès. Le même tribunal nous avait déjà condamnés au plein montant réclamé par le demandeur et par conséquent celui-ci—au contraire de M. Pelletier—avait déjà obtenu toute justice.

C'était la première fois, dans l'histoire judiciaire de notre pays, qu'un journal essayait un nouveau procès pour avoir tenté d'établir, en réponse à une première poursuite, la vérité de ses avancés. Enfin, il y avait encore cette différence, entre le "Soleil" et nous, que nous n'avions pas attaqué une réputation privée mais seulement discuté des actes publics. Malgré cela, nous l'avons dit, M. Lemieux nous condamna—une deuxième fois—au maximum, soit quatre cents dollars, et tout indique qu'il nous eût tout aussi bien condamnés à dix, trois ou cinq mille dollars, si le demandeur les eût exigés.

Apparemment, M. le juge Lemieux n'estimait pas, à cette époque, que le chiffre de la condamnation importe peu dans la réparation des dommages causés par un libelle". Il considérait au contraire que c'était là l'essentiel et nous ne doutons pas que si demain le "Nationaliste" reparaitrait devant lui il reviendrait tout de suite à cette idée.

M. le juge François Langelier prononçait de son côté, tout dernièrement, deux jugements non moins significatifs. Deux procès pour diffamation s'instruisaient devant lui : celui de M. Alexandre Taschereau contre le "Nationaliste" et celui de M. l'échevin Huard contre un certain Myrand, de Québec.

Ce nommé Myrand est le même individu qui inspira, il y a deux ans, les accusations atroces portées par la "Vigie" contre M. Huard. Il avait attaqué ce dernier avec la dernière violence, jusque dans sa vie privée. Il prétendait, par exemple, l'avoir vu sortir d'une buvette dans un état d'ivresse repoussant. Pour ces basses calomnies, le demandeur réclamait quatre cents piastres de dommages. Le tribunal, tout en déclarant l'accusation "très grave et non fondée",

lui accorda vingt dollars. D'autre part, M. Taschereau nous reprochait de l'avoir calomnié non pas dans sa vie privée, mais dans sa vie publique. Il demandait également quatre cents dollars. Vu l'indulgence manifestée à Myrand, il n'en put obtenir que deux cents.

Diffamez, souillez, déchirez à belles dents vos adversaires ; n'épargnez même pas leur vie privée ; dites de l'un qu'on l'a trouvé ivre-mort sur la voie publique, de l'autre qu'il a extorqué l'argent d'une succession, rien de tout cela ne tire à conséquence dès que vous êtes "du bon côté" : vous êtes toujours sûr de vous en tirer avec au plus cinquante piastres et les frais.—Au contraire, faites-vous du journalisme indépendant, vous ne pouvez discuter les actes publics d'un ministre sans vous exposer soit à la faillite soit à la prison.

Comme nous voilà bien revenus à ces jours dont M. Charles Langelier pouvait écrire récemment, dans ses "Souvenirs politiques", "que les juges qui tenaient leur nomination du parti au pouvoir mettaient alors une coupable complaisance à absoudre ceux qui s'en constituaient les apôtres" ! Oui, c'est bien cela. Au lieu d'être des juges libérateurs, ce sont des juges libéraux, et voilà toute la différence.

Jamais encore on n'a assisté à une plus complète et plus cynique prostitution de la Justice.

On ne saurait du reste attendre autre chose de ces politiciens dans l'âme qui ont noms François Langelier et François-Xavier Lemieux. Après avoir été le meilleur de leur vie dans les luttes stériles et basses de la politique telle qu'on l'entendait généralement de leur temps, ils ne trouvaient encore rien de mieux à faire, à quarante ans passés, que d'organiser des émeutes pour empêcher leurs adversaires de parler. Elevés plus tard à la magistrature par "le parti", ils ont apporté sur le Banc, avec leur étroitesse de vues et leurs préventions, toutes leurs vieilles passions politiques. Peut-être à leur insu, peut-être avec la meilleure foi du monde, ils restent sous l'hermine des fanatiques qu'ils ont toujours été, les esclaves inconscients de l'esprit de parti. Ils sont et ils mourront partisans endurcis et impénitents. Ils garderont jusqu'au bout la haine instinctive de l'adversaire.

Nous sommes aujourd'hui à leurs yeux ce qu'étaient autrefois les conservateurs. Seulement, au lieu de nous assommer "avec des quartiers de bois", comme ils firent naguère aux partisans de M. Tarte, à Silvery (1), ils nous assomment avec des jugements.

C'est moins grossier comme geste, mais non moins brutal et non moins concluant.

JULES FOURNIER.

(1) Voir "Souvenirs politiques", p. 238 et suiv.

Une bonne semaine

Durant la semaine qui vient de s'écouler, la "Patrie" a été poursuivie en justice par un M. Rémillard, pour avoir dit que cet homme estimable s'était venu en cédant sa place au Conseil législatif à M. Pierre Garneau, pour celle de receveur de l'enregistrement à Québec ; le "Canada" a été poursuivi par M. Lindsay, ancien gérant de la succursale lévisienne de la Banque de l'Amérique du Nord, pour avoir dit, dans ses comptes-rendus du procès Atkinson, que M. Lindsay était impliqué dans cette affaire de faux ; le "Soleil" a été condamné deux fois à \$50 de dommages pour s'être attaqué à la réputation privée de M. Louis-Philippe Pelletier dans la dernière élection de Lotbinière, et la même salée à vala une condamnation semblable à la "Vigie".

Cela fait donc cinq poursuites ou condamnations en une semaine, contre des journaux qui jusqu'ici, ou bien se sont réjouis des mésaventures judiciaires du "Nationaliste", ou bien se sont tus sur des jugements iniques qui les atteignaient tout aussi bien que nous, mais dont ils étaient trop lâches ou trop myopes pour signaler les conséquences.

Franchement, ce record nous fait plaisir. Il est vrai que les journaux ministériels s'en tirent par cinquante piastres quand le minimum est de deux cent-cinquante piastres pour le "Nationaliste" ; mais comme les journalistes ministériels ont moins de cœur que nous, on peut être sûr qu'ils ne seront pas lents à réclamer l'amendement de la loi sur le libelle.

Voilà Utric Barthe et d'Hellencourt marcher au combat pour le compte du "Nationaliste" ; non, là, quel rêve, mes amis, quel rêve !!!

LENTURLU.

TOUJOURS L'ENDORMITOUÈRE

Sir Lomer Gouin n'attendrait que l'annexion de l'Ungava pour se nommer juge



SIR LOMER GOUIN—Et je ferai construire à Montréal un palais de justice magnifique, spacieux, confortable....

BOURASSA—Oui, un endroit où l'on soit bien pour dormir.

Le Carnet d'Arthur Dansereau (1)

Je n'aime pas beaucoup saint Thomas d'Aquin, quoique je le consulte assez souvent par devoir professionnel. Il n'avait pas une foi solide. Il commence toutes ses démonstrations par ces mots : "Il paraît que". Ce n'est pas là le langage d'un croyant.

La Sainte-Ecriture nous apprend que Jean-Baptiste, dans le désert, se nourrissait de sauterelles et de miel. Il avait bien du mérite. Je sens que je ne m'accoutumerais pas à un pareil régime. Mais que pouvait-il boire ?

Saint Augustin fut un grand pêcheur. Il écrivit ses confessions, comme Jean-Jacques Rousseau. Je vais commencer les miennes.

Saint Antoine, ermite, me plaît et m'étonne. Le diable faisait apparaître à ses yeux scandalisés de belles femmes en robes basses du haut et hautes du bas, et il les repoussait : c'est beau ; Satan lui présentait encore des mets rares et suaves, et il les refusait : c'est admirable ; enfin, le roi des enfers, expert en tentations, portait jusqu'aux lèvres de l'anacorbète des liqueurs exquis, inimaginables, et il n'en buvait point : cela, c'est simplement divin !

La Bible m'est une source de ravissement. Quelle belle page que celle qui nous raconte le miracle des noces de Cana ! Notre-Seigneur changeant des jarres pleines d'eau, d'eau naturelle, d'eau simple, aqua pura, en jarres pleines d'excellent vin ! Heureux jour !... et je n'y étais pas !

Le carême est certainement d'institution divine, car il est impossible de concevoir qu'un homme eût été à ce point dépourvu d'appétit pour l'inventer.

Noé est excusable de s'être grisé ; il ne connaissait pas la propriété envivante du vin. Aujourd'hui, rien de ce qui se boit ne nous est étranger. La science a fait d'immenses progrès depuis l'Antique Testament ; et l'homme d'étude sait à merveille la quantité d'alcool qu'il peut absorber sans perdre la raison et susciter le scandale.

Le bon larron se repentit sur la croix, à côté de Jésus. Cet exemple nous démontre qu'à la dernière heure un rayon de la grâce peut encore venir nous éclairer et nous ouvrir les portes du paradis. Je prie et j'espère....

"Bonum vinum laetificat cor hominum." Vraie et sublime parole !

(1) Nous n'avons pu, cette semaine, mettre la main sur le carnet de M. Thomas Côté, mais en revanche, profitant d'une visite que fit à Kraussman M. Arthur Dansereau, nous lui avons chipé ce feuillet mystique, oublié sur son bureau.

M. Treau de Caeli

Nous publions en nos pages d'intérieur une lettre de M. Treau de Caeli, agent d'immigration du Canada en Belgique.

Cette lettre n'est rédigée ni en français ni en anglais. C'est un véritable monument d'ignorance grammaticale. Nous ne comprendrions pas que notre gouvernement tolérât un tel représentant dans un pays comme la Belgique, si nous ne commissions de vieille date le véritable sentiment du ministère de l'Intérieur à l'égard de l'émigration française ou belge.

La présence d'un tel homme en Europe comme agent officiel du Canada est un malheur et une humiliation pour notre pays. Ce monsieur ne sait même pas mettre la ponctuation sur lui des mystères sans fond. Enfin, il pense encore plus mal qu'il n'écrit.

M. de Caeli nous reproche (après M. Amédée Beaulieu) d'avoir reproduit les articles publiés par M. de l'Épave dans divers journaux de Belgique. A cela nous répondons que nous n'avons jamais reproduit les articles de M. de l'Épave qu'à titre documentaire : est-ce que la "Vérité", dans son dernier numéro, ne citait point sans commentaires un article de M. Jules-Edouard Prévost, et est-ce qu'il n'arrive pas tous les jours à l'"Action sociale" de publier, après d'autres journaux, des articles quelquefois entièrement contraires à ses vues ?

Au surplus, et encore que nous soyons prêts à reconnaître que M. de l'Épave a souvent versé dans de regrettables exagérations, nous croyons bien sincèrement qu'il ne peut y avoir de mal à prévenir les Belges, et les Européens en général, contre l'émigration au Canada (et particulièrement vers la province de Québec) que nous n'aurons pas changé nos méthodes de gouvernement. Ce n'est pas, en effet, lorsque nos propres concitoyens sont incapables de se procurer des terres chez nous que nous avons bien le droit d'aller solliciter l'immigration des étrangers.

Avant d'aller chercher des immigrants, nous devrions au moins nous demander où nous pourrions les placer. C'est ce que nous n'avons pas encore fait, et c'est pourquoi nous ne trouvons pas inutile—loin de là !—les recommandations de M. de l'Épave à ses compatriotes.

Nous nous réjouissons sincèrement, pour notre part, si ces dénunciations, peut-être trop passionnées parfois, pouvaient, cependant, entraver tout courant sérieux d'émigration vers nos rives. Dans les conditions actuelles, l'arrivée parmi nous d'un contingent considérable de Belges ou de Français ne pourrait avoir qu'un résultat : celui de dépeupler à tout jamais notre pays aux yeux de ces deux peuples.

Nous voyons donc tout intérêt à ne pas nous aliéner d'avance, par une propagande impetive, les éléments de force que nous pourrions trouver dans ces deux pays le jour où nous aurions définitivement réorganisé notre politique de colonisation.

JULES FOURNIER.

Le scandale du canal Soulanges

Le "Nationaliste" a publié dimanche dernier une lettre ouverte dans laquelle un libéral de Soulanges" accusait formellement M. Sauvée, surintendant du Canal Soulanges, d'avoir pratiqué le péculet sur une vaste échelle.

M. Ni M. Sauvée ni son protecteur M. Dandurand n'ont encore protesté contre cette accusation. Elle est pourtant assez grave pour qu'on s'y arrête. A quand les explications de M. le sénateur ou de son protégé ?

Les avocats devant la Commission Royale

M. le juge Cannon a nettement déclaré qu'il n'entendait pas conduire son enquête administrative comme une affaire judiciaire ; Maître Desaulniers a du lui demander comme une "faveur personnelle", à titre de vieil avocat et de conseiller du Roi, la permission de se consulter avec M. Campeau avant que le chef ne rendit témoignage.

Mais M. le commissaire s'est sans doute déjà aperçu qu'il existe, chez les avocats de M. Proulx et de M. Campeau, une résolution bien arrêtée de ne pas tenir compte de ses observations, de continuer à soulever toute sorte d'objections chaque fois que les témoins pourraient dire quelque chose de dommageable pour leurs clients. Ces objections ont un double résultat : elles suggèrent ses réponses au témoin récalcitrant, et elles doublent, triplent ou quadruplent la durée de l'enquête, aux dépens des citoyens courageux qui se sont engagés à en payer les frais.

Il y aura des accusations de portées, au cours de l'enquête, contre tel ou tel échevin, et alors LES ACCUSES (non les témoins) seront libres de répondre ou de ne pas répondre.

Dans l'affaire des désistements ordonnés par le chef Campeau, il n'y a ni accusés ni défendeurs. Il nous semble que, de la part d'un avocat, prendre un témoin à l'écart entre deux séances pour lui dire comment répondre, cela ne diffère pas de la subornation ordinaire et cela ne devrait pas être toléré ; et il nous semble aussi, qu'une fois une question admise par le commissaire-enquêteur, il n'est pas plus licite de discuter devant le témoin sur ce qu'il doit dire et ce qu'il peut ne pas dire, qu'il ne le serait de lui glisser ses réponses à l'oreille à l'issue du tribunal.

Maîtres Laflamme et Perton ne sont pas là comme représentants d'une partie privée. Ils représentent le public et toute question qu'ils posent est censée posée par le commissaire. Il serait temps de savoir si les avocats de Monsieur Célui-ci ou de Monsieur Célui-là ont le droit d'entraver leur travail en faisant la langue aux témoins, sous prétexte que leurs clients à eux pourraient souffrir de révélations trop crues.

Le "Herald" a dit là-dessus des choses très sensées. M. le juge Cannon a montré jusqu'ici trop de largeur d'esprit pour ne pas nous permettre de parler ferme à notre tour.

Une évolution

La "Patrie" a complètement changé d'idée sur la question de l'impérialisme.

Elle admet avec nous, dans deux récents numéros, que la résolution du 29 mars implique la participation du Canada à toutes les guerres de l'Empire. Elle trouve même cette résolution "dangereuse". C'est une évolution que nous nous faisons un devoir de signaler.

LE MILITARISME

Et le canal de la Baie Georgienne

On se rappelle que l'an dernier, à peu près à pareille époque, il n'était question un peu partout que du canal de la Baie Georgienne.

Les Boards of Trade et les Chambres de Commerce, d'un bout à l'autre du pays, ne parlaient plus d'autre chose. Les journaux ministériels emboîtaient le pas, et M. Laurier lui-même, ainsi que ses collègues, paraissaient des mieux disposés à lancer au plus tôt l'entreprise.

Or, depuis quelque temps, le projet semble être mort et enterré. Vous avez lu vous-même dans la "Patrie", l'autre semaine, cette dépêche d'Ottawa où il est dit que M. Laurier y est maintenant opposé :

Ottawa, 27.—La fédération des Chambres de commerce et municipalités du Canada, officiellement établie hier après-midi à Ottawa, a été reçue ce matin par sir Wilfrid Laurier, pour lui soumettre une résolution demandant la construction immédiate du canal de la Baie Georgienne.

Les délégués, en exposant leurs idées, déclarent que si le gouvernement ne veut pas se charger des travaux comme entreprise nationale, une compagnie privée pourra le faire avec l'aide du gouvernement. Une compagnie anglaise existe déjà et sera prête à commencer les travaux, cette année, et à dépenser cent millions de dollars pour conduire l'entreprise à bonne fin.

Les promoteurs de cette compagnie sont sir Robert Perks, C.-H. Walker et sir Alexander Henderson. La charte a été obtenue en Canada par M. le sénateur Belcourt.

La Compagnie Anglo-Canadienne est prête à commencer les travaux sous la surveillance du gouvernement, à condition que le gouvernement garantisât un intérêt de 3 1/2 pour cent sur ses obligations.

Le gouvernement aura également droit de voir aux dépenses de la compagnie, de contrôler ses taux et de prendre toute l'entreprise, à n'importe quelle date, sur un avis d'un semaine, en ne payant que la somme déboursée par la compagnie.

Ces propositions sont appuyées par M. C. Larivière, représentant de Montréal ; Dr Fontaine, maire de

Hull ; K.-C. Hopewell, maire d'Ottawa ; D. Purvis, de North Bay, ainsi que par les municipalités d'Aylmer, Annapolis, Arthabaska, Almonte, Braxside, Bryson, East Templeton, Fort William, Hawkesbury, Grenville, Québec, Mattawa, l'Original, Onslow, Portage du Fort, Pembroke, Parry Sound, Sturgeon Falls, Saint-Eustache, Chicoutimi et autres villes.

Sir Wilfrid Laurier, dans sa réponse, dit qu'il lui est inutile de donner son opinion sur ce sujet ; il l'a exprimée plusieurs fois précédemment et publiquement. Il faut améliorer les moyens de transport. LA SEULE DIFFICULTÉ EST QU'IL N'Y A PAS ASSEZ D'ARGENT. LE GOUVERNEMENT, ACTUELLEMENT, EST ENGAGÉ DANS DES ENTREPRISES CONSIDÉRABLES ; IL NE PEUT RIEN FAIRE DE PLUS POUR LE MOMENT. IL FAUT ÊTRE PRUDENT, ajoute le premier-ministre, AVANT D'ENTREPRENDRE DE NOUVEAUX TRAVAUX.

Pour le canal de la Baie Georgienne, nous ne ferons le plus vite possible, MAIS POUR LE MOMENT LE GOUVERNEMENT NE PEUT PRENDRE AUCUN ENGAGEMENT.

Les délégués font ensuite une nouvelle tentative pour savoir si le gouvernement aiderait à une compagnie privée dans cette entreprise, MAIS SIR WILFRID S'EN TIENT À SA PREMIÈRE DÉCLARATION.

La construction du canal de la Baie Georgienne est donc indéfiniment ajournée.

Nous n'avons jamais aimé à poser aux prophètes et c'est une habitude que nous ne tenons pas à prendre. Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer, à ce propos, que dès le 28 mars dernier nous avions parfaitement prévu ce qui arrive aujourd'hui.

Le titre de notre article, en effet, ce jour-là, portait ces propres mots : "LE CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE SACRIFIÉ AU MILITARISME".

Encore une fois, qui est-ce qui avait vu juste ? Était-ce le "Canada", ou bien était-ce le "Nationaliste" ?

JULES FOURNIER.

M. Bauset et le "Nationaliste"

Au lendemain de la condamnation des échevins par la Cour de Révision, M. René Bauset faisait annoncer dans les journaux qu'il allait nous poursuivre pour avoir dit "qu'il s'était approprié les fonds de la Ville sous de fausses représentations".

Il y a de cela trois semaines et M. Bauset ne nous a pas encore poursuivis. Quelques personnes en ont manifesté l'étonnement. Celles qui voudront se donner la peine de jeter les yeux sur le compte suivant, produit par M. Bauset, trouveront cela tout naturel.

Genin & Compagnie..... \$ 802.40
Delaware & Hudson..... 60.
New-York..... 60.
A bord du steamer..... (à l'aller)..... 100.
Paris (voitures, hôtels, pourboires, etc.)..... 500.
Dépenses incidentes..... 300.
Type-writing..... 20.
Cables et assurances..... 50.
A bord du train (au retour)..... 100.
MOINS..... \$ 1,992.40
Payé..... \$ 492.40

Payé, Juillet, le 21, 1908. (Signé) RENE BAUSET.

On sait que la Ville n'avait autorisé—même irrégulièrement—que le voyage DE DEUX PERSONNES : le maire et son secrétaire. Or, ce compte, à sa face même, indique que M. Bauset s'est fait payer par la Ville les frais de voyage DE QUATRE PERSONNES—d'abord de Montréal à New-York ("Delaware and Hudson"), puis de New-York au Havre ("Genin & Compagnie").

M. Bauset peut-il au moins se donner pour excuse de n'avoir pas profité personnellement de l'argent qu'il s'est fait donner pour le voyage de Mademoiselle Payette et de Madame Bauset ?

Point du tout : le maire est venu jurer qu'il avait lui-même remis à son secrétaire les frais de voyage de ces deux personnes. Il reste donc que M. Bauset s'est fait payer par la Ville, seulement pour la traversée, une somme de \$492,40 dont la dépense n'était pas autorisée et que le maire, au surplus, lui avait remboursée.

Voilà ce que nous appelons : "s'approprier les fonds de la Ville".

sous de fausses représentations", et voilà ce que nous continuerons à appeler ainsi malgré les menaces de poursuite de M. Bauset.

JULES FOURNIER.

Un "flush"

Quand le baron Haussman construisit, dans la capitale française, la fameuse avenue qui porte son nom, il présenta à la Ville de Paris une série de comptes que Rochefort désignait un jour, dans un de ces à-peu-près étranges dont il avait le secret, sous ce titre plutôt bizarre : "les comptes fantastiques d'Haussman" (1).

Si Bauset, au lieu de s'appeler Bauset, s'appelait Haussman, il ne serait que juste de faire sur son nom le même jeu de mots. Il n'y a pas à dire, en effet, le compte qu'il a produit pour son voyage d'Europe est bien un compte fantastique.

Même si nous laissons de côté les quatre billets, à 200 dollars chacun, qu'il s'est fait rembourser par la Ville bien qu'il n'en eût payé que deux, il en reste encore assez, dans ce document, pour faire la joie de plusieurs générations de vaudevilistes.

Voyez seulement le détail des pourboires.

A bord du steamer, aller et retour..... \$200
A Paris.—Voitures, hôtels et pourboires : 500 piastres, dont environ 390 piastres pour les voitures et les pourboires seulement. Mettons le tiers en pourboires—c'est..... \$130
Enfin à Paris, les dépenses incidentes, SANS COMPTE LES FRAIS DE DACTYLOGRAPHIE, DE CABLES ET D'ASSURANCES, s'élevèrent à 300 piastres..... \$300

Soit, en tout, pour les pourboires, la somme modeste de..... \$630

M. Bauset a donc dépensé, au cours de ce voyage, sur un chiffre total de \$1992,40, le joli denier de \$630 seulement en pourboires. Tu parles d'un "flush" !

JULES FOURNIER.

(1) NOTE POUR LE JUGE CROMON.—S'agit pas ici de M. Kraussman, le populaire hôtelier de la rue Saint-Jacques.

LE DIABLE SE FAIT ERMITE...

Aujourd'hui le juge François Langelier se scandalise des prétendues violences du "Nationaliste."

Quand il faisait de la politique, il traitait ses adversaires de "dilapidateurs, de vendus et de misérables."

PAROLES DE M. LE JUGE FRANÇOIS LANGELIER, PRONONCÉES SUR LE BANC DE LA COUR SUPÉRIEURE DE QUÉBEC, LE 19 AVRIL 1909 :

Je ne saurais assez flétrir les exagérations MALHEUREUSES, LES EXCES DE LANGAGE et les injures dont ce journal est coutumier. Je crois comprendre les exigences des luttes politiques, mais il me semble en vérité que le "Nationaliste" dépasse les bornes de la justice ET DE LA MODÉRATION. Il n'est pas permis d'employer à l'égard d'un adversaire les expressions regrettables qu'il affectionne. On dirait que ses rédacteurs ne se rendent absolument pas compte de ce qu'ils font et qu'ils écrivent avec une pioche plutôt qu'avec une plume. Ils sont trop emportés ET TROP VIOLENTS.

EXTRAIT D'UN DISCOURS PRONONCÉ A SAINT-JOSEPH DE LEVIS PAR M. FRANÇOIS LANGELIER, AUJOURD'HUI JUGE, LE 5 NOVEMBRE 1888 :

Votez pour qui vous voudrez, je ne veux pas vous en faire de reproche à l'avance. Les soucis de la cabale électorale disparaissent à mes yeux devant l'image de notre malheureuse province, déjà plus qu'à moitié ruinée PAR DES DILAPIDATEURS QUI SE FONT UN JEU D'EXPLOITER LA CONFIANCE POPULAIRE.

J'ai trop vu de talent déployé en vain, d'énergie épuisée au service de la cause populaire: J'AI D'UN CÔTÉ PARTI TROP VU DE TRAHISONS, DE VENALITÉ, J'AI TROP VU DE CETTE DEMORALISATION QUI NOUS TUE, contre laquelle viennent se ruier en vain les meilleures raisons, la plus sainte justice, l'éloquence la plus sincère, pour croire davantage au salut du pays... à moins que le peuple ne se réunisse lui-même à nous dans un commun effort pour se débarrasser du joug HONTEUX qui pèse sur lui!

Mais il suffit de quelques voix achetées pour composer une faible majorité A UN PARTI DÉCIDE A TOUT POUR EMPÊCHER QU'ON NE FASSE LA LUMIÈRE SUR SES INFAMIES. LES MISÉRABLES QUI SE VENDENT AINSI ne songent peut-être pas, quand on leur donne dans l'ombre LE PRIX DE LEUR HONTE, que pour chaque piastre ainsi gagnée, ils s'exposent, non seulement eux-mêmes, mais tous les électeurs, à s'en faire attacher dix PAR CEUX QUI LES GOVERNENT EN LES CORROMPANT!

On m'a offert de me porter candidat moi-même; j'ai décliné cet honneur. Eh! je vous le demande, qu'irais-je faire en Chambre? Dépenser toute mon énergie, épuiser toutes les ressources du raisonnement sans résultat pratique... Car nous en sommes rendus là...

Il y a dans l'Assemblée Législative une majorité SERVILE, AVEUGLE ET SOURDE, FIDÈLE IMAGE DE LA MAJORITÉ FOURVOYÉE PAR L'ARGENT ET LE PRÉJUGE qui l'a élue... (p. 204 et suiv.).

LA "PATRIE" CONDAMNÉE PAR ELLE-MÊME

Elle avoue que c'est le "Nationaliste" qui avait raison.

(De la "Patrie" du 23 avril.)

La "Free Press" d'Ottawa (ministérielle) cite un discours récent de M. Foster pour prouver que l'ancien ministre des Finances, qui a le premier posé devant le Parlement la question de la défense navale, et qui, dans son discours, sinon dans son ordre du jour, demandait une contribution pécuniaire ou l'offre d'un ou deux "dreadnoughts", est pleinement satisfait de la résolution prise par le Parlement sur la proposition de M. Laurier.

Le "Mail and Empire" dit dans son compte-rendu d'un discours prononcé par M. Foster devant un club de sa circonscription, à Toronto: "Ne fût-ce que la gratitude, le Canada doit quelque chose à la mère-patrie. Mais la création d'une marine n'est pas moins nécessaire au point de vue pratique de la défense du pays. L'ORATEUR VANTE LA RÉOLUTION ADOPTÉE REÇUE PAR LE PARLEMENT et dit que le parti conservateur devra voir à ce que le parti libéral, qui est au pouvoir au Canada, tienne là-dessus ses promesses."

Cette citation DEVRAIT METTRE FIN À LA POLEMIQUE SUR LA QUESTION DE SAVOIR SI LA RÉOLUTION DU 23 MARS (que la "Patrie" a reproduite dans ses comptes-rendus parlementaires) SATISFERAIT LES IMPÉRIALISTES DU PARTI TORY. M. Foster, étant l'auteur de l'ordre du jour repoussé par le ministre, est bien le plus capable de juger de la portée de l'ordre du jour ministériel. Or, non seulement il a abandonné sa propre proposition pour se rallier à celle de M. Laurier, mais il va dire aux gens de Toronto de rester tranquilles, QUE LE PÈRE-MINISTRE EST ALLÉ POUR LE MOMENT AUSSI LOIN QU'IL FALLAIT, ET QUE LA SEULE CHOSE IMPORTANTE MAINTENANT, C'EST DE VEILLER À L'EXÉCUTION DE SES PROMESSES.

Ce serait une rude tape aux rédacteurs du "Toronto Telegram", du "Mail and Empire" et du "News", S'IL N'ÉTAIT DÉJÀ ÉVIDENT QUE CES MESSIEURS SONT AUSSI SATISFAITS DES CONCEPTIONS DE M. LAURIER QUE MM. BORDEN ET FOSTER, et qu'ils ne crient à la trahison que dans l'espoir—d'ailleurs illusoire—d'un petit avantage électoral. Les deux partis ont voté ensemble au parlement UNE RÉOLUTION ENGAGEANT LE CANADA À VENIR AU SECOURS DE LA GRANDE-BRETAGNE CHAQUE FOIS QUE L'HONNEUR ET L'INTEGRITÉ DE L'EMPIRE SERONT EN JEU; à quoi bon, pour le "News" d'un côté et pour le "Soleil" de l'autre, récriminer contre le manque de loyalisme des libéraux ou contre le chauvinisme des tories?

(De la "Patrie" du 6 mai.) Dans une lettre publiée jeudi dernier, le correspondant particulier du "Soleil" à Paris, M. Jacques Pérard, nous informe qu'en France les dépêches venues d'Ottawa ou de Montréal durant la crise dreadnoughtiste attribuaient au Canada l'intention d'offrir un ou deux dreadnoughts à l'Angleterre.

"Évidemment, dit le "Soleil", les Français se trouvent bien renseignés. Il n'est pas nécessaire de se mettre l'esprit à la torture pour s'imaginer de quelle source

peuvent provenir ces dépêches d'une nature si fallacieuse. "D'ailleurs, nous pouvons nous consoler, en constatant que l'Australie est victime de la même infirmité. "Il y a lieu d'espérer, cependant, que la lecture des journaux canadiens permettra, du moins en ce qui nous concerne, aux Français de découvrir la supercherie des dépêches tendancieuses qui les ont si fausement renseignés."

La lecture des journaux comme le "Soleil" permettra aussi à la presse française de constater toute la différence qu'il y a entre les prémisses de ces journaux et leurs conclusions. Car si le gouvernement canadien n'avait pour l'émoi qu'une campagne d'articles tendancieux, on se demanderait pourquoi le "Soleil" l'approuve d'avoir amené le Parlement À METTRE NOTRE FUTURE MARINE SOUS LA HAUTE DIRECTION DE LA MÉTROPOLE et à promettre notre appui le plus entier à la Grande-Bretagne POUR TOUTES LES OCCASIONS OU L'HONNEUR ET L'INTEGRITÉ DE L'EMPIRE SERONT MENACÉS.

Les Français peuvent avoir bien des défauts, mais ils ont aussi la grande qualité d'être loquaces. Et s'il y a quelque chose d'illogique à l'heure actuelle dans la presse canadienne-française, ce sont les efforts faits par certaines feuilles ministérielles pour démontrer que le ministre n'est pas responsable d'une résolution que lui-même a fait voter aux Chambres. À MOINS QUE LE "SOLEIL" NE CONTINUE DE PRÉTENDRE QUE LA RÉOLUTION DU 23 MARS N'ENGAGE À RIEN. Mais alors, pourquoi tant en vouloir aux tories, puisque MM. Foster et Borden n'ont pas demandé davantage?

L'indifférence en matière politique

Qu'il s'agisse de gouvernement fédéral, provincial ou municipal, d'enquêtes ou de Commissions Royales, il est regrettable de constater combien peu les questions discutées comme aux scandales récents. On dirait que le peuple canadien ne veut faire de politique qu'aux périodes électorales. Si, au contraire, il s'agit de quelque chose qui touche de près à notre confort personnel et immédiat, pour parler le langage fleuri d'Octave Mousseau, nous ne trouvons jamais trop de précautions. Prenez, par exemple, le "Soleil", comme dit la "Presse", qui veut s'acheter un complet. Il choisit d'abord le tailleur consciencieux et en même temps habile; il le cherche, parmi des milliers d'échantillons, l'étoffe qui lui convient le mieux; il donne une attention particulière à la façon et à l'ajustement de l'habit et il paie bien quand il est satisfait. Tous les clients de M. J. Hudson sont de cette catégorie. Ils savent qu'ils trouveront chez lui des étoffes à la dernière mode, qu'ils seront bien et élégamment habillés et qu'il ne leur demandera qu'un prix juste et raisonnable. C'est ce qui fait si nombreux la clientèle de ce populaire tailleur. — J. HUDON, 87 rue Saint-Charles-Est.

Ce journal est imprimé et publié au numéro 20 rue Sainte-Thérèse, Montréal, par la Compagnie Générale de Publication (à responsabilité limitée), gérant, Joseph Tremblay.

Une lettre de M. Tréau de Coeli

NOTE DE LA DIRECTION. — M. Tréau de Coeli, agent d'immigration du Canada en Belgique, nous adresse une longue lettre au sujet des articles publiés par M. de l'Épine dans les journaux belges et que nous avons déjà reproduits. On la trouvera ci-après telle qu'elle nous est arrivée, avec ses abréviations bizarres, sa syntaxe audacieuse et son beau dédain de la ponctuation.

Anvers 23 Avril 1909.

Monsieur le Directeur,

Un ami de Montréal m'a envoyé le Nationaliste du 4 de ce mois et j'y trouve une double correspondance de M. de l'Épine, qui ne veut pas qu'on l'oublie au Canada, je puis vous assurer que je ne m'occuperai pas du tout de ce qu'il écrit s'il restait dans les bornes de la vérité. Ce M. de l'Épine, qui se présente à la Province de Québec ou plutôt contre ses Ministres, les journaux de l'opposition lui donnent beau jeu à critiquer le Gouvernement, les journaux ministériels même ne sont pas toujours d'accord sur certains points et notre M. de l'Épine coupe, par ici et par là et parvient sans peine à composer un article prouvant qu'il y a désaccord entre les colons et le Gouvernement, entre le commerçant de bois et le colon, personne ne lui reprocherait cependant de se mêler de ce qui ne le regarde pas, mais en définitive quelle est la raison qui fait agir ce M. de l'Épine? Vos lecteurs doivent la connaître, des Ministres n'ont pas voulu souscrire à ses exigences et ils ont encouru sa haine et sa vengeance, ce n'est pas contenté pas d'attaquer, ses intérêts ont été lésés (sic), voilà la question; pendant quatre ou cinq ans M. de l'Épine a vécu grassement à ne pas faire grand chose; il a tout vu, mais il n'a rien dit, il a écrit des lettres en faveur de l'émigration Belge au Canada, des lettres enthousiastes annonçant le départ d'une couple de cents jeunes fermiers, tout allait donc bien dans le meilleur des mondes, mais ce M. de l'Épine, qui le voulait plus, on lui a ôté le pied et il a crié comme une oie qu'on étrangle. C'est le cas de dire que le bluff ne lui a pas réussi.

Comme lui j'admets que Belgique la vérité triomphe du mensonge et c'est pour cela que j'ai répondu à l'article "La Vérité sur le Canada" et que j'ai spécialement fait ressortir les gros mensonges que par M. de l'Épine en Belgique et que vous avez eu la décence ou la prudence de ne pas reproduire au Canada.

Voici un échantillon de ce que ce digne M. ose écrire: "Avant d'approfondir la question du sort réservé en général à l'aspirant colon, examinons les risques qu'il court à son arrivée, au moment où il va lever cette terre étrangère et perdre ses illusions."

"Le pire qu'il ait à craindre est de se trouver pris dans les rafles qui sont faites pour peupler les hôpitaux réservés aux immigrants. Il existe notamment aux environs de Québec, un de ces établissements, "l'État-major", pour réunir tout un état-major de docteurs et de doctresses grassement payés, contentés de recruter. "Lorsque les navires arrivent dans le Saint-Laurent, très rare fleur, ils s'arrêtent devant un flot nommé "la grosse lie". Immédiatement s'aborde une embarcation qui amène un médecin chargé d'examiner les passagers. Cette formalité se fait brutalement, comme un vétérinaire de mauvaise humeur visiterait du bétail."

(Suit une longue citation d'un article du "Pays de Dinant" déjà reproduit par le "Nationaliste".) Et il y en a d'autres dans le même genre. Ce M. appelle cela mettre ses compatriotes de langue française en

garde contre la réclame du Canada. C'est pour lui un devoir patriotique de démasquer les agissements d'un Gouvernement étranger qui prétend s'implanter en maître etc. etc. mais pourquoi ne s'adresse-t-il pas aux autorités de la libre Belgique, pour faire cesser cet état de chose (sic) d'après lui abominable car évidemment la distribution des brochures de propagande se fait sur une très grande échelle, actuellement plus d'3000 écoles et parmi celles-ci plusieurs Instituts supérieurs sont pourvus de la carte murale du Canada et d'un grand nombre d'exemplaires de l'Atlas et les Inspecteurs d'École même engagent les Instituteurs à m'en demander, de sorte que la distribution continue, des conférences ont été données dans les Ecoles et dans les Universités Populaires, je me propose d'en donner autant que possible l'automne prochain. Un petit journal est publié mensuellement en français et en flamand, il contient des lettres des Colons belges et français établis au Canada et j'ai la conscience que ce n'est pas là une propagande malsaine comme le dit M. de l'Épine et que l'émigration n'est pas une scandaleuse exploitation et le défilé de Mr. ou tout autre de me nommer un seul émigrant qui ait été trompé par moi.

Je le répète pourquoi ne pas s'adresser aux gardiens naturels du Peuple Belge? le Gouvernement Belge? C'est que M. de l'Épine sait fort bien que le Gouvernement surveille autant que nécessaire (sic) l'émigration c'est qu'il sait que deux de ses officiers les plus capables et les plus dévoués Mr. Venesoen Commissaire et Mr. C. Bisscops, son assistant interviennent à chaque départ de bateau émigrant qui quitte la Belgique quelque soit sa destination et ces M.M. savent comment la propagande pour le Canada se fait, ils sont assurés que des informations exactes et impartiales sont données et s'il n'en était pas ainsi, la propagande ne serait pas longtemps tolérée.

Maintenant je rencontre un passage qui me rend perplexe. M. de l'Épine dit "loin de moi la pensée d'attaquer Mr. Tréau de Coeli, ni la Confédération du Dominion, ni les Canadiens, ce que je dénonce est l'œuvre abominable de l'émigration canadienne. Mais enfin comprenons-nous. On n'attaque ni M. D. Tréau de Coeli, ni la confédération, ni les canadiens, il me parait cependant que cette œuvre de l'émigration canadienne ne se fait pas seule, la Confédération doit avoir son Gouvernement, le Gouvernement ses Agents et les canadiens doivent être consultés sur la manière dont se fait le travail. Pourquoi M. de l'Épine ne suggère-t-il pas une manière plus humaine, plus large et plus libérale car il peut y avoir divergence d'opinions, quant à certaines mesures prises ou à prendre, mais de là à crier à la scandaleuse exploitation de l'émigrant et à la manière de le traiter en parias, il y a la différence de la calomnie malveillante aux conseils désintéressés."

Mr. de l'Épine finit en souhaitant un procès, s'il n'en dépendait que de moi, son désir serait depuis longtemps accompli, mais peut-être bien qu'il ne s'en rendrait pas compte, quant à moi la publication de ma réponse à son article dans le "Pays de Namur", quoique tant soit peu mitigé par les coupures qu'a cru devoir faire Mr. le Rédacteur en Chef, me suffit et franchement tout ce que Mr. de l'Épine pourrait dire ou écrire à ce peu de poids qu'il est probable que s'il avait signé son article, je me serais borné à l'envoyer au Canada, sans plus m'en occuper, son nom aurait suffi pour faire comprendre les motifs qui le faisaient (sic) agir.

Pour finir je dois remarquer que la lettre adressée à Mr. le Rédacteur en Chef du "Pays de Namur" ne m'a pas été communiquée. Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

D. TREAU DE COELI.

Chocolat au lait Fry

LE PLUS PUR
LE PLUS FIN
LE MOINS CHER

D. Masson & Co, agents, Montréal et Toronto.

La Farine d'Avoine (roulée) OGILVIE

La Grande Favorite des Familles Canadiennes.

Elle produit une soupape d'une saveur exquise, très riche en principes nutritifs; elle rend les enfants forts et vigoureux; elle relève et soutient les forces des adultes et des vieillards; c'est l'aliment réconfortant par excellence de l'athlète et du travailleur.

EN VENTE PARTOUT
Chez Ogilvie Flour Mills Co., Ltd.
Montréal et Winnipeg.



Les châtiments corporels dans les écoles

Chambre du Sénat, Ottawa, 21 avril 1909.

Monsieur le Rédacteur,

La mort du jeune fils du docteur Picotte, de la rue Sainte-Catherine, survenue à la suite d'une correction trop brutale que lui avait infligée son professeur, est un de ces événements regrettables qui sont encore trop fréquents de nos jours. Dans le cas présent, le jury n'a pas pu dire si la maladie à laquelle l'enfant a succombé provenait des coups que son maître lui avait assésés, mais il ressort néanmoins de l'enquête que la victime a été frappée durement à la tête, et c'est pourquoi le jury a recommandé aux instituteurs de ne jamais frapper leurs élèves à la tête.

Cet événement me rappelle cruellement ce qui est arrivé, il n'y a pas encore deux ans, dans une autre institution enseignante. Mon fils Wilfrid dormait en son lit, au dortoir de l'Université des Oblats, à Ottawa, dans la nuit du 28 au 29 mai 1907, quand le gardien du dortoir, le Père Hector Dubé, O.M.I., le frappa de huit à dix coups de poing (d'après le témoignage de ce bon Père) ou de dix à quinze coups (d'après le témoignage de l'enfant) à la tête et dans la figure! Le jeune garçon, âgé de seize ans, faillit en mourir. Il eut la cloison du nez disloquée et un œil crevé, sans compter les contusions à la tête et sur le corps. Il resta pendant quatre ou cinq mois sous les soins d'un spécialiste, le Dr Duhamel, de Montréal, qui a craint même longtemps que son malade ne perdît entièrement la vue.

J'ai poursuivi en demandant le collège d'Ottawa, qui avait charge de mon enfant, et j'ai perdu mon procès! Le juge a décidé que le Père Dubé s'était fâché à cause d'une prétendue parole injurieuse que l'enfant aurait dite, et que le collège, en tout cas, n'était pas responsable des actes du professeur en question, celui-ci agissant alors "without the scope of his duties".

Il a été prouvé qu'au cours de la même année quatre autres écoliers, les jeunes Prévost, Santerre, Sabourin et Pinsonneau, avaient aussi été traités avec brutalité dans cette même institution. Les autorités du collège ont déclaré qu'elles ignoraient ces faits.

Voici quels ont été, dans le cas de mon enfant, les résultats de l'acte brutal du Père Dubé: 1.—Maladie, souffrances morales et corporelles de plusieurs mois, et dépense de \$500; 2.—Frais du procès perdu: \$1,000; 3.—L'enfant infirme pour la vie; borgne et presque aveugle; avenir brisé, valeur impossible à déterminer...

Et tout cela sans aucune réparation, sans même avoir reçu des excuses de la part de ceux qui avaient charge de mon enfant, gens appartenant à une congrégation d'hommes qui préchent les devoirs de conscience aux autres!!!

UNE CONSOMMATION DE 15c. pour 10c.

La Célèbre maison Alexander & Macdonald, de Leith, Ecosse, a consacré beaucoup de temps et d'étude à la distillation du

SANDY MACDONALD

Liquor Spécial.

SCOTCH WHISKY

(Vieux de 10 ans.)

si bien que le résultat de leur habileté scientifique a établi un immense commerce aujourd'hui, dans l'Empire Britannique aussi bien que dans toutes les parties du monde.

GOUTEZ-LE—Vous serez convaincu de sa supériorité.

ALEXANDER & MACDONALD, Distillateurs, LEITH, ECOSSE.

Les Sucres les plus Choisis

Sont ceux de la

ST. LAWRENCE SUGAR REFINING CO.

(LIMITED.)

Sucres Pure de Canne

"ST-LAURENT"

GRANULÉ EXTRA ET CASSONADE.

"BACCHUS"

L'incomparable VIN TONIQUE au Quinquina, se recommande par la qualité supérieure des vieux vins de Bourgogne qui en font la base et le quinquina des meilleures provenances.

Un apéritif et digestif délicieux.

LAPORTE, MARTIN & Cie, Ltee.

Epiceries, Vins & Liqueurs en Gros, MONTREAL.

Eau des Carmes BOYER

Rétablit l'équilibre du système nerveux ébranlé par un coup, une chute, une émotion violente.



Pour le Meilleur Habillage fait à ordre pour \$15.00

IL FAUT ALLER CHEZ

M. J. Lachapelle,

101, rue Ste-Catherine Est.
Ouvert tous les soirs jusqu'à 9.30 hrs. p. m.

LA COMPAGNIE DE Construction et de Pavages Modernes de Montréal

Construction d'Aqueducs, Pavages de Chaussées, Dalles de Trottoirs, etc.

FOURNITURE AUX VILLES et AUX MUNICIPALITÉS de dalles en pierre naturelle et artificielle, fabriquées d'après les procédés les plus modernes.

PARC SOHMER

Aujourd'hui matiné et soirée Programme extraordinaire

ADMISSION: 10 CENTS

Edifice de la New-York Life Ins. Co.

Chambre 204

11 Place d'Armes, MONTREAL.

Téll Bell Main 5054

LIBERTE!

Les règles de la poétique généralement admises ne sont pas toutes bien fondées...

La poésie expire en proie aux règles dures, Et voilà trois cents ans que son supplice dure!

La pensée a perdu l'ampleur, au moule étroit; Et la sincérité qui rêve d'aller droit...

Pour exprimer enfin le bien, le vrai, le beau, Il nous faut désormais un instrument nouveau...

Et la règle a vaincu, l'idée est en déroute. Se mirant dans le vers, la pensée a des doutes.

Eh bien! Sully Prudhomme, artiste au verbe pur, Probe génie au roût infailliblement sûr...

Mai 1909. ALBERT LOZEAU.

La Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal Soixante-Deuxième Rapport Annuel

La soixante-deuxième assemblée générale annuelle de la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal a eu lieu au Bureau-chef de l'Institution, rue Saint-Jacques, mardi, 11 mai.

Les profits nets de l'année ont été de \$152,244.18, auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits et Pertes de l'année dernière, soit \$65,667.42...

Le nombre de comptes ouverts au 31 décembre dernier était de 98,318 et la somme moyenne due à chaque déposant \$207.73.

Les travaux entrepris pour l'amélioration de l'édifice de votre Bureau-chef sont complétés. L'accommodation et le confort s'offrent maintenant vos bureaux sont beaucoup appréciés par nos clients.

Le rapport des auditeurs et le Bilan sont maintenant devant vous.

J.-ALD. OULMET, Président.

ACTIF ET PASSIF

Etat des affaires de la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal au 31 décembre 1908.

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes sections for ACTIF (Espèces en caisse, Obligations du Gouvernement) and PASSIF (MONTANT DU AUX DEPOSITANTS, MONTANT DU AU RECEVEUR-GENERAL, etc.).

Contrôlé et trouvé conforme, JAS. TASKER, A. CING-MARS, Auditeurs.

TROIS EX-VOYOUS

L'hon. juge François Langelier, l'hon. juge Lemieux et l'hon. Ch. Langelier, shérif.

Ces trois messieurs, vers l'âge de quarante ans, organisaient des bandes de malfaiteurs pour empêcher leurs adversaires de parler.

C'est l'un deux qui s'en vante publiquement, dans un livre qui vient de paraître

On n'a sans doute pas oublié la mésaventure arrivée à la "Patrie", il y a deux ans, à la suite de l'assemblée de Saint-Roch.

Il faut savoir cependant qu'il y a des gens qui pensent autrement, même parmi les amis très intimes de M. Taschereau.

En effet, si nous devons en croire l'hon. Charles Langelier, shérif de Québec, l'avancé de la "Patrie", même faux, ne pouvait être ni libelle ni diffamatoire.

Un trait d'honnêteté

On lit dans un journal ministériel: Nous nous demandons en vain ce que le Sénateur Chevrier a bien pu faire au nommé Jules Fournier...

Comment a-t-on pu nommer à la succession de M. Bernier un type comme Chevrier, cet antipatriote, cet homme sans esprit, sans cœur et sans principes!

Tout le monde, excepté l'oracle du "Nationaliste" se plaint de reconnaître dans la personne du sénateur Chevrier, un patriote et un homme d'esprit, de cœur et de principes.

Or, le "Nationaliste" n'a jamais publié un mot contre M. le sénateur Chevrier; tout cela est un mensonge pur et simple.

Pour nous les attribuer, l'honnêteté confère en a été réduit à tronquer tout simplement l'une de nos phrases. Le texte du "Nationaliste" portait en effet ces mots:

NOUS RENONÇONS A DEPEINDRE L'INDIGNATION DE M. CYR: comment avait-on pu nommer à la succession de M. Bernier un type comme Chevrier, cet antipatriote, cet homme sans esprit, sans cœur et sans principes!

Mais un faux de plus ou de moins, qu'est-ce que cela peut bien faire à certains journaux ministériels?

Celui-ci veut absolument, à ce qu'il paraît, nous forcer à nous occuper de lui. Il a d'abord essayé les injures et alors nous sommes contents de le citer.

cents de fierté, avec quel lyrisme, il nous décrit les moyens qu'il employa pour empêcher M. Tarte de se faire entendre à l'assemblée convoquée pour se jour-là à Sillery.

M. Lemelin leur demanda "une certaine somme pour payer les hommes et les voitures". "Cette somme, ajoute M. Charles Langelier, devait lui être payée pas plus tard qu'à trois heures de l'après-midi: ELLE LE FUT EFFECTIVEMENT."

M. Tarte fit convoquer pour le 18 février une assemblée à Sillery à laquelle Sir Adolphe Caron, Sir John Thompson, M. P. Chase Casgrain et M. Tarte lui-même devaient prendre part.

Tout de même, on se demande quel aurait été le jugement de M. François Langelier ou celui de M. Lemieux si la "Patrie" avait comparu l'an dernier devant l'un d'eux dans l'affaire Taschereau.

Il s'agit d'un homme qui a été condamné à l'indignité perpétuelle pour avoir été l'un des auteurs de la "Patrie".

JULES FOURNIER.

Sir Adolphe Caron et ses partisans avaient choisi pour le théâtre de leur exploit la maison d'école, une bâtisse avec des chassiss très hauts dont les carreaux étaient tout petits.

Il y avait dans la "Patrie" un homme qui avait été condamné à l'indignité perpétuelle pour avoir été l'un des auteurs de la "Patrie".

Il s'agit d'un homme qui a été condamné à l'indignité perpétuelle pour avoir été l'un des auteurs de la "Patrie".

JULES FOURNIER.

L. LAFLEUR

Importateurs de Quinquinaeries, Peintures, Verreries Verres, etc.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

LES GRAINES DE SEMENCE. Se vendent partout, mais il se vend plus de mauvaise qualité que de bonne. Il y a plus de mauvaises conséquences d'acheter des graines de semence de qualité inférieure...

Redpath C'EST L'ETALON DU CANADA EN FAIT DE SUCRE RAFINÉ. FABRIQUE PAR The Canada Sugar Refining Co. Ltd., MONTRÉAL.

LA BRONCHITE

Le triste hiver, tout brumeux, a fait sa réapparition et, avec lui, son cortège habituel de maux, voire même de maladies longues et pénibles.

Qu'il ferait bon rester chez soi, bien au chaud, près de la fournaise, à travailler sans craindre la neige et les frimas!

Mais c'est impossible, le bureau nous réclame, il faut descendre dans la rue.

Ici, un vent glacial nous gèle à l'angle d'un carrefour; là, c'est la boue, le verglas qui s'attache à nos chaussures qui resteront humides jusqu'au soir; un autre jour, c'est la pluie et la neige toute la journée.

Aussi le lendemain, nous sommes enrhumés; tant pis, un rhume n'est pas une maladie, on ne le soigne pas.

Les jours suivants, on tousse un peu; qu'y faire? On ne va pas manquer le bureau pour si peu.

La toux augmente, le sommeil est agité par la fièvre, les forces diminuent, les crachats font leur apparition. Allez! c'est la fâcheuse bronchite.

En avant les bains chauds, les tisanes chaudes et tout le traitement.

Mais il ne suffit pas d'arrêter une bronchite; il faut en prévenir les conséquences; combien de fois cette maladie, même peu violente dans sa période aiguë, a laissé après guérison apparente une dépression morale et physique, une fatigue générale qui ont abouti parfois à la tuberculose!

Nous recommandons, dans ce but, de prendre les Capsules Crésobène.

Les Capsules Crésobène, c'est l'ancienne crésote, l'ancien remède par excellence de la poitrine. Mais c'est de la crésote sans goût ni odeur désagréable, facile à digérer, de la crésote balsamique qu'on prend par plaisir comme un apéritif.

Les Capsules Crésobène tiennent aujourd'hui le premier rang parmi les préparations qui tendent à guérir les affections de la poitrine, des poumons. Le soin extrême apporté à leur confection, l'excellente qualité des ingrédients introduits, la force et l'efficacité de leurs composition en font un remède précieux contre les toux, les laryngites, les bronchites, les enrhumements, les oppressions, etc.

PAR LA LIQUEUR ANTI-BLENNORRHOÏQUE DU DR TROUILLET. Spécifique français pour la guérison de la gonorrhée, goute militaire, rhu...

LES PILULES VITALES DU DR TROUILLET rendent aux hommes leur vitalité perdue. Prix, \$1.00 la boîte, expédiée franco sous enveloppe unie, par la Société Hygienne Franco-Canadienne.

AVIS est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, 1907, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec...

ACHETER, louer ou acquérir autrement des terrains pour bâtir et des bâtiments à Montréal, et construire sur les lots terrains ou sur aucuns d'eux, un ou plusieurs hôtels, cottages et toutes bâtisses à leur usage.

Le service d'été des trains de banlieue entre Montréal et Vaudreuil et autres points, commencera dimanche, 25 avril 1909.

MONTREAL-VALLEYFIELD. A partir du samedi, 24 avril, le train quittant Montréal à 5.15 p.m., ira à Valleyfield, y arrivant à 7.05 p.m.

MONTREAL-IBERVILLE. A partir de samedi le 17 avril, le train quittant Montréal à 4.50 p.m., et à partir de lundi le 19 avril, le train quittant Roules Point à 7.00 a.m., feront le service de Saint-Jean et Irberville, tous les jours excepté le dimanche jusqu'à nouvel ordre.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE, 130 rue Saint-Jacques. Tél. Main 6905, 6906, 6907 ou à la Gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Excursions de Colons POUR MANITOBA, SASKATCHEWAN ET ALBERTA

Des billets de voyage complet, classe de colons, seront vendus de Montréal à Brandon, Man., \$35.55; Calgary, Alta., \$40.50; Deloraine, Man., \$35.50; Edmonton, Alta., \$42.50; Estevan, Sask., \$35.00; Lacombe, Alta., \$41.50; Lethbridge, Alta., \$39.00; Macleod, Alta., \$40.00; Medicine Hat, Alta., \$38.00; Moosemilk, Sask., \$34.20; Regina, Sask., \$35.75; Winnipeg, Man., \$32.00.

Et plusieurs autres points à des prix correspondants.

Bons pour partir les 18 mai, le 1er, le 15 et le 29 juin 1909. Bons pour 60 jours.

WAGONS DE TOURISTES. Départ de Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle. Prix du lit: Winnipeg, \$4.00; Calgary, \$6.50; Vancouver et Seattle, \$9.00.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE, 129 rue Saint-Jacques, près du Bureau de Poste.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Service d'été des Trains. Le service d'été des trains de banlieue entre Montréal et Vaudreuil et autres points, commencera dimanche, 25 avril 1909.

MONTREAL-VALLEYFIELD. A partir du samedi, 24 avril, le train quittant Montréal à 5.15 p.m., ira à Valleyfield, y arrivant à 7.05 p.m.

MONTREAL-IBERVILLE. A partir de samedi le 17 avril, le train quittant Montréal à 4.50 p.m., et à partir de lundi le 19 avril, le train quittant Roules Point à 7.00 a.m., feront le service de Saint-Jean et Irberville, tous les jours excepté le dimanche jusqu'à nouvel ordre.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE, 130 rue Saint-Jacques. Tél. Main 6905, 6906, 6907 ou à la Gare Bonaventure.

L. LAFLEUR

Importateurs de Quinquinaeries, Peintures, Verreries Verres, etc.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

362-366 Notre-Dame Ouest 43 à 57 rue Dupré Montréal.

Echos Commentaires

Are you a mason? Il est évident que Pierre Leclerc a fait un pas de clerc.

Et vous, Godroy, qu'auriez-vous répondu? On prête à Millie de Léon, la danseuse du Royal, l'intention de présider la prochaine séance de la loge des Cours-Unis.

Un type qui va se faire "engueuler" comme un pied à la prochaine réunion des Cours-Unis, c'est Leclerc.

Suivant le critérium du jugement adopté par la presse ministérielle, M. Pugsley est la moitié aussi intelligente que s'il avait obtenu 51 voix de majorité.

La nouvelle que Pierre Leclerc est franc-maçon a fait l'effet d'un coup de cannon.—L. IDIOT.

Et les dix pieds qui manquent au poste No 13, où va-t-on les trouver cachés?

On dit que le sultan de Turquie a échoué dix millions; aura-t-il l'intention d'acheter des terrains dans l'Arbitibi?

M. Proulx m'a demandé si je voulais vendre ma propriété et j'ai répondu que j'étais prêt à la vendre.

Et c'est M. Proulx qui disait que l'administration de la police était parfaite, que personne n'avait bouddé et qu'une enquête était inutile.

Les boulangers ayant augmenté le prix du pain, le tarif de nos échevins et celui des charretiers de voitures légères seront augmentés en proportion.

M. Proulx a dit qu'il "FALLAIT" acheter le terrain de M. Leclerc. Nous comprenons parfaitement cette exigence.

On prête au juge Cannon l'intention d'interroger un de nos amis, Anatole, pour savoir comment il fait pour vendre à des prix fabuleux de bon marché des merceries d'aussi bonne qualité.

Les buvetiers qui ont fait passer de l'argent aux policiers qui les protégeaient disent qu'ils en ont eu pour leur argent. Ceux qui se font habiller chez M. J. Hudon, 87 rue Saint-Charles-Borromée, sont du même avis.

Aussitôt que le chef de police a su que les agents Cantin et Benoit recevaient de l'argent des buvetiers, il a été saisi d'une sainte colère et... il les a changés de district.

Ni Cantin ni Benoit ne conservaient l'argent qu'ils recevaient des buvetiers. Le donateur-ils en messes?

Vous avez beau dire, nous disait l'autre jour un admirateur de Mousseau après avoir entendu pérorer le député de Soulanges pendant une grosse demi-heure, vous avez beau dire: ce n'est pas tout le monde qui peut parler comme ça!

Il avait raison, cet abruti: ce n'est pas tout le monde qui peut parler comme cela.

Pour dire: "Il a fait beau aujourd'hui", M. Octave Mousseau dira: "De l'aurore au crépuscule la température a été splendide, idéale, merveilleuse et divine".

De même il ne dira jamais: "La prison des femmes", mais bien: "La prison des dames".

On peut encore lire un peu partout dans la ville, à l'heure qu'il est, des affiches ainsi conçues, peintes sur les murs en caractères démesurés:

LA PRESSE, OCTOBRE 1907, CIRCULATION: 100,000.

Or, nous sommes aujourd'hui en mai 1909 et la "Presse" continue toujours d'afficher ses 100,000.

Mais il y a longtemps qu'elle ne les a plus.

De son propre aveu, la "Presse" n'a pas gagné un seul lecteur depuis dix-huit mois.

Mais saura-t-on jamais combien elle en a perdus dans la même période!

Nous tenons le haut du pavé en fait de nouveautés, articles de modes, confections, tapis, prélatrs et rideaux.

Une visite est instamment sollicitée.

Filiatrault & Lesage, 429-433 rue Saint-Laurent.

Comme jadis Phryné

Comme jadis Phryné devant l'Aréopage, Millie de Léon a offert au reporter Dupuis de lui faire voir un échantillon de son art. Le magistrat a refusé prudemment, l'assistance au procès étant très nombreuse en dépit du huis-clos, et de tels échantillons pouvant être dangereux pour les constables de planton, les reporters et les avocats présents.

M. Dupuis a bien fait, mais nous ne saurions dire cet exemple en toute chose. Si l'on vous offre de vous faire voir des échantillons, ne refusez jamais. Prenez les meubles, par exemple. Il est impossible d'acheter sans voir les échantillons et nulle maison ne vous fera voir les siens avec plus de politesse et plus de courtoisie que la maison N.-G. Valiquette. Les vendeurs sont polis, affables et connaissent parfaitement leur stock.

He savons pour ainsi dire devenir ce qu'il vous faut, et aux prix qu'il vous le faut. Ils ne vous demandent pas d'acheter, convaincus d'avance que les prix suffiront à vous convaincre plus que tous les arguments. Allez seulement visiter les entrepôts de cette maison, 477 rue Sainte-Catherine-Est. Tél. Est 4182.

UN BEAU CARACTERE

Quelque temps avant l'ouverture de la session provinciale, il y avait, du côté ministériel, un certain nombre de députés qui, comme l'on dit, "brandaient dans la manche". C'étaient ceux que l'on soupçonnait de quelque admiration pour M. Bourassa et qui, d'un moment à l'autre, pouvaient, craignant-on, passer à l'ennemi.

M. Amédée Geoffrion, député de Verchères, était un de ceux-là; M. Octave Mousseau, député de Soulanges, en était un autre.

Aussi, dès le début sur l'adresse, M. Gouin n'avait-il rien eu de plus pressé que de les inviter tous deux à prendre la parole en réponse au député de Saint-Hyacinthe. Il espérait ainsi les forcer à se compromettre définitivement en sa faveur.

M. Geoffrion accepta, comme M. Mousseau, l'invitation du premier-ministre. Il fit un discours nettement ministériel, et qui ne pouvait laisser subsister le moindre doute sur son attitude. Toutefois il sut respecter ses adversaires, et gagner même leur estime. Il défendit fermement ses chefs, mais il le fit avec sérieux et dignité.

M. Mousseau, au contraire, se lança dans une attaque aussi brutale qu'échevelée contre les nationalistes. Autant il avait, jusque-là, réservé son jugement sur Bourassa, autant il avait fait voir de prudence et d'hésitation, —autant il montra, ce jour-là, de fougue et d'ardeur contre nous tous.

Il faut dire que, la veille, M. Bourassa avait prononcé son premier discours à la Législature. Or, cette fois-là, le député de Saint-Hyacinthe avait quelque peu déçu les espérances de ses amis. Il avait sans doute parlé admirablement, comme il parle toujours ou presque toujours, et comme aucun ministre n'a encore parlé depuis le commencement de la session, mais il avait été tout de même inférieur, sinon à lui-même, du moins à l'idée que l'on se faisait de lui. Depuis des mois et des mois, en effet, l'on ne cessait de répéter un peu partout que dès la première rencontre M. Bourassa pulvériserait le ministre et, au contraire, M. Bourassa s'était réservé pour les combats prochains.

Oubliant que jamais le chef nationaliste ne donne sa mesure du premier coup, M. Mousseau conclut de cet échec relatif que M. Bourassa était "un homme fini". — "Je n'ai plus besoin de me gêner", pensa-t-il, et alors il fit ce discours, "littéraire comme un combat de chiens", où il est question de "Don Quichottes", de "colombiatiers" et de "traîtres", et où les nationalistes sont assimilés successivement aux reptiles, aux moulins à vent et aux bêtes à sept têtes.

Après de longs errements, le député de Soulanges avait enfin trouvé son chemin de Damas. Comme l'ange qui terrassa saint Paul, le premier-ministre, en donnant le choix à M. Mousseau entre la place de "whip" et l'excommunication, lui avait insufflé la foi. Après le faible discours de Bourassa, tout doute devait disparaître de son âme. — "Je me suis rendu compte, disait-il textuellement en réponse au député de Saint-Hyacinthe, — je me suis rendu compte que les nationalistes n'arriveront pas."

Cri du cœur! Témoinnage d'une âme naturellement haute et fière! ...Pourquoi faut-il seulement que M. Bourassa ait prononcé son deuxième discours? Pourquoi faut-il qu'il ait conquis en un soir toute la ville de Québec? Pourquoi faut-il qu'il ait attaché aux ministres eux-mêmes cet aveu que leur Législature n'avait jamais connu de plus grand orateur?

Depuis ce moment-là, en effet, M. Mousseau est inconsolable. Il tremble à la pensée que les nationalistes pourraient quand même "arriver", et il se reproche sa catilinaire comme un crime. Il cherche à se racheter. Il est devenu aimable pour le chef nationaliste.

Gageons qu'il dira encore demain, comme il le faisait avant la session: "J'aime bien Gouin, mais j'ai toujours eu de l'admiration pour Bourassa..."

Maitre Laflamme et l'enquête

Le choix de Maître Laflamme comme procureur du Comité civique se justifie chaque jour davantage. Neuf fois sur dix, au sortir du tribunal, le premier auditeur tenu peut attirer l'attention de l'avocat sur des faits élémentaires ou des circonstances capitales qui lui ont échappé. Mais quand on sort de l'enquête sur l'administration municipale, tout le monde est content de tout ce que Laflamme a demandé aux témoins, et personne ne peut imaginer une question qu'il n'ait ajoutée à son interrogatoire. C'est l'insaisissable idéal pour la sorte de gens qui comparait devant M. Cannon. On haussait des épaules à l'audition de l'entrepreneur en maçonnerie Pierre Leclerc: "Le maudit, il leur tire ça du corps avec une épingle." Pour nous, qui n'avons pas ce rare bonheur d'expression, nous nous contenterons d'avertir les gens compromis que Laflamme a actuellement en portefeuille plus de chèques qu'il n'en faut pour faire pendre tous nos "hoodlers". La seule chose à faire avec un diable d'homme comme celui-là, c'est de lui confesser ses fautes en toute humilité de cœur, et de compter sur sa miséricorde.

CES EXPERTS

A propos du témoignage rendu par M. Alcide Chaussé, inspecteur municipal des bâtiments, au cours de l'enquête.

M. J.-A. Labelle, avocat des MM. Proulx à l'enquête sur l'administration municipale, a cru frustrer un coup du diable en demandant à M. Asselin où il avait pris cette mesure de 7 pieds et 9 ou 10 pouces qu'il déclarait être la hauteur de la salle des cellules au poste de police No 12. Il ajoutait sur un ton vainqueur:

—Sérieux-vous surpris d'apprendre que M. Alcide Chaussé, inspecteur municipal des bâtiments, —et qu'il doit, par conséquent, s'y entendre en construction aussi bien qu'un journaliste,—à lui aussi pris des mesures, et juré que les cellules ont de 8 pieds à 8 pieds 4 pouces de hauteur?

La question n'était point de nature à estomaquer M. Asselin, puisque celui-ci était entré dans la boîte précisément pour contredire l'inspecteur des bâtiments. C'est pourquoi le témoin répondit:

—Je croisais mes yeux plutôt que M. Chaussé.

Et la corroboration que lui apporta aussitôt l'échevin Robinson prouva bien qu'il n'avait pas rêvé. Cependant, Maître Labelle parlait avec une telle assurance de la différence de hauteur entre les cellules et le reste de la pièce, que M. Asselin crut devoir, après la séance, aller en compagnie de quelques amis faire un nouveau mesurage. Il y a, de l'entrée au fond de la salle, pour l'écolement des eaux, une dénivelité imperceptible à l'œil mais qui porte la hauteur maxima à 8 pieds 1 pouce et demi. En prenant la moyenne d'une quinzaine de mesurages effectués en autant d'endroits différents, à l'intérieur comme à l'extérieur des diverses cellules, on obtint une moyenne de 7 pieds 11 pouces. C'est DEUX POUCE DE PLUS QU'À L'ENDROIT MESURÉ PAR MM. ASSELIN ET ROBINSON, MAIS TROIS POUCE DE MOINS QUE LA HAUTEUR MOYENNE ÉTABLIE PAR M. CHAUSSÉ.

Nous ajoutons que M. Oscar Proulx, le véritable constructeur du poste No 12, et le capitaine de police Naéglé assistaient au second mesurage fait par M. Asselin et ses amis.

On a là une idée de ce que valent certains témoignages d'experts. Dans cette affaire du poste No 12, M. Chaussé ferait aussi bien de se faire, suivant l'aimable expression de Maître Labelle, fabricant de journaux ou marchand de botte. Ça lui apprendrait peut-être à mesurer les bâtiments.

PONIES D'ORIGINE CANADIENNE-FRANCAISE

(De la "Presse".) On demande à acheter une paire de jeunes ponies sains, d'origine canadienne-française. Prière d'écrire à J. P. Mullarkey, édifice Coristine.

LES EX-VOYOUS

Parmi les ex-voyous dont il est question dans une autre colonne, et qui payaient autrefois des mal-faiteurs pour empêcher leurs adversaires de se faire entendre, on compte, outre les juges Lemieux et Langelier, le propre lieutenant-gouverneur actuel de la Province de Québec, Sir Alphonse Pelletier.

LA "PRESSE" ET LA "GIRL IN BLUE"

Que dire des journaux qui se montrent scandalisés des danses obscènes exécutées par la "femme en bleu", alors qu'elle est arrêtée et condamnée, et qui, quelques jours auparavant, lui faisaient de la réclame pour empêcher quelques gros sous?

La Mulatresse

Contrairement à celle qui l'aura précédée, la pièce qui tiendra l'affiche, cette semaine, au Théâtre-National, n'aura de nègre que le nom. "La Mulatresse" est en effet écrite en français d'un bout à l'autre. Elle ne blesse ni la syntaxe, ni les mœurs, ni les convenances. Elle ne saurait donc avoir un grand attrait aux yeux d'un public qui applaudit avec un égal enthousiasme les jurons du père Ladébauche et les mots orduriers de Marie Scapulaire. C'est un double motif pour le "Nationaliste" d'engager ses lecteurs à se rendre en foule, ces jours prochains, au Théâtre-National.

TRIBUNE LIBRE

Medecins et rabouteurs

Un mensonge des cabaleurs ministériels

A. M. Jules Fournier, directeur du "Nationaliste", Montréal.

Le bill des Médecins, que la Législature vient justement d'adopter, contient une clause qui nous débarrassera peut-être d'un certain nombre de charlatans sans scrupules. Mais il aura aussi pour effet de priver le public des services de plusieurs hommes qui rendent réellement de grands services, surtout dans les campagnes: je veux parler des rabouteurs qui, sans exiger un sou de salaire, réussissent à remettre en place des membres douloureux de la vieillesse, ou de la jeunesse, souvent, ne savent plus que faire. Je trouve, pour ma part, odieuse cette disposition de la nouvelle loi en ce qu'elle constitue une atteinte flagrante à la liberté commune, et je me demande de quel droit nos législateurs prétendraient imposer les soins d'un médecin si je préfère m'adresser à un rabouteur.

Je connais personnellement, à Saint-Denis-sur-Richelieu, un rabouteur (M. Dragon) qui réellement m'inspirait plus de confiance que les trois-quarts des médecins que je rencontre, ceci soit dit sans vouloir blesser la docte profession. C'est également ce qu'en disent toutes les personnes qui l'ont vu à l'œuvre, et il y en a des milliers dans ce cas. Aussi n'y a-t-il qu'une voix, à l'heure actuelle, dans les comités de Saint-Hyacinthe, de Rouville, de Bagot, de Verchères et de Chambly, pour déplorer l'adoption de la nouvelle loi.

Tous les cabaleurs ministériels, dans ces cinq comités, ont manifesté d'une immense réputation, exploitent aujourd'hui ce fait, non pas contre le gouvernement, mais, chose curieuse, contre M. Bourassa.

J'ignore quelle eût été à ce sujet l'attitude de M. Bourassa; mais ce que je sais bien, c'est qu'on avait justement choisi pour discuter ce projet à la Chambre le moment où M. Bourassa était retenu à Montréal par des affaires d'une très grande importance.

Ce que je sais également, c'est qu'il faut avoir toute l'impudence des cabaleurs ministériels pour oser reprocher cette loi à M. Bourassa, comme si M. Bourassa était le gouvernement!

Parmi les députés ministériels qui ont été présents lors du débat sur ce bill, se trouvait M. Robert de Rouville. Si cette loi était réellement mauvaise, comme je le crois pour ma part, pourquoi M. Robert ne profiterait-il pas de cette circonstance pour élever la voix? On ne lui eût sûrement pas reproché de trop parler, car tout le monde sait qu'il n'a pas encore ouvert la bouche depuis le commencement de la session.

Pourquoi aussi M. Daignault, de Bagot, n'a-t-il pas protesté? Pourquoi, enfin, M. Gouin lui-même n'a-t-il appuyé le projet?

Quand M. Bourassa sera premier-ministre, on pourra lui reprocher tel ou telle mesure ministérielle. En attendant, que les cabaleurs ministériels s'en prennent à M. Gouin pour le mai qui se fait, et que je désapprouve non moins qu'eux-mêmes.

J.-H. RAINVILLE.

POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Les dames patronesses de l'Assistance Publique organisent, pour le 18 du courant, au Parc Sômmier, une fête qui promet d'être fort intéressante. La partie artistique sera confiée au professeur J.-J. Goulet, et l'on dit que la musique du 65ème bataillon se fera aussi entendre à cette occasion.

Le cinématographe du Nationscope nous fera faire un charmant voyage en Bretagne, sous la direction de M. Le Masson et de la gentille Yvonne, qui nous feront entendre les véritables accents des Bretons bretonnais.

Les billets sont maintenant en vente à l'Assistance Publique, aux prix de 25 cents et de 10 cents. Le Conseil des Métiers et du Travail donnera son patronage à cette fête de l'Assistance Publique.

Terrain de l'Exposition

Les lots de ce magnifique terrain ont été vendus rapidement, puisqu'il n'en reste que 29 sur 88, — savoir: 4 lots sur le Boulevard St-Joseph, 8 rue Mance, 4 avenue Estplanade, 12 avenue Laurier, et 1 rue Saint-Urbain. Avis donc à ceux qui désirent faire un placement avantageux de se hâter.

Bureau: 1426 Saint-Urbain. J. Girard.

Il pleuvra tous les dimanches.

Il a plu le premier dimanche de mai: il pleuvra tous les dimanches de ce mois, nous disent les experts météorologistes qu'on rencontre à l'épicerie du coin. Nous avons un respect touchant pour l'opinion de ces prophètes improvisés, mais nous nous permettons de discuter leurs avancées. Du reste, s'il a plu le premier dimanche de mai, cela ne vous empêche pas de préparer vos vacances de juin et de juillet. Les chaloupes, canots, bateaux à vapeur, bateaux-moteurs, yachts à voiles et à gazelle, forment le principal attrait d'une vacance en plein air. Il faut n'avoir jamais visité les entrepôts de la Compagnie d'Auvents des Marchands pour ne pas avouer que cette maison est à la tête de toutes les autres en fait d'articles de sport.

Vous trouverez là non seulement le canot qu'il vous faut ou le yacht que vous désirez, mais encore toutes les fournitures pour votre canotage ou canotisme. — LA COMPAGNIE D'AUVENTS DES MARCHANDS, 25 rue Notre-Dame-Est.

Nous tenons le haut du pavé en fait de nouveautés, articles de modes, confections, tapis, prélatrs et rideaux.

Une visite est instamment sollicitée.

Filiatrault & Lesage, 429-433 rue Saint-Laurent.

UN FRERE AVERTIT SON FRERE

Un souffrit pendant quinze ans, l'autre pendant treize ans.

Les pouvoirs convulsifs d'un témoignage n'ont jamais été plus clairement démontrés que dans le cas de M. Hugh Brown. Un de ses frères, Manuel Brown, d'Avondale, N.B., avait lu dans les journaux que l'honorable John Connan avait souffert par "Fruit-actives". Sachant que le sénateur n'était pas homme à endosser un remède, si ce dernier ne l'avait guéri, M. Brown essaya "Fruit-actives". Elles le guérirent d'indigestion chronique et de constipation, et de sorte, qu'il sollicita son frère d'en prendre.



Harland, N.B., Oct. 1907. "Trois années n'ont dit que j'étais malade de Foie et de graves dérangements d'estomac. Mon estomac était très faible. Pendant treize ans, je pris les remèdes qu'il me prescrivait, mais ma condition ne s'améliora pas. Mon frère me fit acheter par "Fruit-actives" d'une terrible indigestion après avoir souffert pendant 15 ans) me conseilla d'essayer ces merveilleuses pastilles. J'en achetai six boîtes et je vins justement de finir la sixième. Je n'eus aucune sorte d'allergies riches sans éprouver aucun malaise et ma condition s'améliora rapidement sous tous les rapports. "Fruit-actives" ont aussi guéri ma Constipation Chronique que m'avaient tant souffert. (Signé) HUGH BROWN. 50c la boîte, 60c par \$3.50; une boîte d'essai, 25c. Chez les marchands ou de Fruit-actives Limited, Ottawa.

La Banque d'Epargne

Parmi les institutions financières qui possèdent au plus haut degré la confiance du public on compte au premier rang la Banque d'Epargne de la Cité et du District. C'est l'institution du peuple par excellence, celle qui reçoit les économies de l'ouvrier, du commis ou du petit commerçant.

Nous publions dans une autre colonne son rapport annuel pour 1908 et nos lecteurs, en jetant les yeux sur les chiffres qu'il contient, se rendront compte de la prospérité toujours grandissante de cette banque.

Le 31 décembre 1908, le montant de ses dépôts s'élevait à \$20,490,941.33. Cette somme se répartit sur 98,318 comptes de dépôts, dont le montant moyen est de \$207.73.

Ces \$20,000,000 représentés à peu près exclusivement des économies amassées sou par sou par la population ouvrière de Montréal — car la banque n'a pas de succursale en dehors de la ville. Le montant en est été plus élevé, assurément, sans la crise financière et le chômage de l'année dernière; mais il est encore considérable pour une ville de 350,000 habitants, qui a, en outre, un bon nombre de millions en dépôt dans les banques d'escompte.

Ce bilan est satisfaisant à tous les points de vue, tant pour les nombreux déposants que pour les actionnaires.

Les profits nets ont été de \$152,244.18 et, si l'on y ajoute la balance du compte des profits et pertes, de \$217,911.60. On a ajouté \$100,000 au fonds de réserve, ce qui en porte le montant à un million.

Le bureau de direction de la banque a donc bien mérité les félicitations et les remerciements que les actionnaires sont unanimes à lui adresser.

NO. 35 CAPSULES DE M'CALE SPECIFIQUE CONTRE LA BLENNORRAGIE

B. E. McCALE Pharmacien 545, Notre-Dame ouest, MONTREAL.

Les boulangers et le prix du pain

Les boulangers ont décidé d'augmenter le prix du pain. De mémoire d'homme, on n'a jamais vu les boulangers se décider à diminuer le prix du pain, toujours ils l'augmentent et toujours ils trouvent de bonnes raisons "pour ce faire". Il y a longtemps que l'idée d'augmenter le prix de ses repas hante l'esprit de notre ami Bonneville. Par égard pour sa clientèle, il ne l'a jamais fait. Ceux, cependant, qui dînent au Café Saint-Gabriel se demandent comment il est possible, au prix actuel des denrées alimentaires, de donner un tel festin pour la somme infime de 25 cents. Nous avons tenté de résoudre ce problème, nous avons cherché, interrogé des experts, consulté des ménagères économes, mais tout cela en vain: personne n'a encore pu pénétrer le secret de Bonneville.

BELLE SOIREE DE FAMILLE

Après le succès obtenu au concours dramatique du Gouvernement-Général par les élèves du Conservatoire Lassalle et en présence de l'honnorable rendu à ces jeunes artistes par l'éminent critique John Corbin, de New-York, tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'art théâtral au Canada, et par suite à son école nationale, ont exprimé le désir de voir cette représentation.

La comédie "Les Précieuses Ridicules" de Molière, et "l'Avare" le chef-d'œuvre du même auteur, seront donc donnés en soirée extraordinaire, le mardi 11 mai, au Monument National.

Outre le rare régal littéraire qu'offre ce spectacle, les fervents de bonne comédie française iront applaudir ainsi les élèves qu'ils se sont attirés. Cette belle soirée sera donc une véritable manifestation artistique et nationale et le public sera nombreux. A en juger par la rapidité avec laquelle les places s'élèvent à la maison Hurléau.

Best Hats in Canada LES Chapeaux Normandin à \$2, \$3, \$4, \$5 Sont des Valeurs incomparables au Canada.

O. NORMANDIN, 350, Boulevard SAINT-LAURENT, près Ste-Catherine. Nous emmagasinons les fourrures à des prix très modérés.

FEU! FEU! Stock de Sauvetage de \$10,000 de J. A. LESAGE, de la rue Ste-Catherine Est, coin Delormier, acheté à 25c dans la piastre. La vente du stock commencée lundi obtient un succès monstre. Il y a encore de bons bargains, profitez-en pour faire fructifier vos économies.

MAISON VIAU 1327, STE-CATHERINE EST et 497 rue Ste-Catherine Est, Coin Letourneau, Maisonneuve

Serrures de Sûreté YALE

L. J. A. SURVEYER, IMPORTATEUR DIRECT 52, Boulevard St-Laurent, 2e porte de la rue Craig

NO. 35 CAPSULES DE M'CALE SPECIFIQUE CONTRE LA BLENNORRAGIE B. E. McCALE Pharmacien 545, Notre-Dame ouest, MONTREAL.

Devant la Commission Un témoin, devant la Commission Royale, a déclaré avoir dépensé 65 piastres en une soirée avec un ami. Il a ajouté que, le lendemain, on avait soupé au Parc Dominion et qu'on avait dépensé 46 piastres. Ce témoin et ses amis sont des gens qui ne se contentent que du meilleur. On peut être sûr qu'ils achètent leurs chemises, leurs faux-cols et leurs cravates aux magasins d'Anatole Renaud, 77, 79, 81, 83 et 301 rue Saint-Laurent.

Dr G.-H. DESJARDINS Oculiste 500 r. S.-Denis. Tél. Bell: E. 1840

Eau des Carmes BOYER SOUVERAINE

Vertiges, Évanouissements, Maux de Tête, Digestions pénibles, Dysenteries, Congestions, influenza. Agente: ROUGIER FRÈRES, 597, R. Notre-Dame, Montréal.

N'oubliez jamais que pour acheter des Chaussures et Souliers

très chics et de qualité supérieure, la meilleure ENDROIT c'est encore chez le Bottier Fashionable,

Ths. DUSSAULT, 281, Ste-Catherine Est. Pros St-Denis, MONTREAL.

GRAND SUCCES de LIBRAIRIE "L'Ame Solitaire" (Poésies) Par Albert Lozeau. 2me édition. UN VOLUME DE LUXE IMPRIME A PARIS, 88 CTS.

GRANGER FRERES, 43, rue Notre-Dame Ouest, C. DEOM, 47, rue Ste-Catherine Est, MONTREAL.

Tél. Bell Main 498. PAUL PAQUET, Notaire Royal Trust Building; Ch. 27, 107 Saint-Jacques, Montréal.

Tél. Main 3540. W.-A. BAKER, Avocat 97 rue Saint-Jacques, Montréal.

McAVOY, DUPRE & GODIN, Avocats 4 Boulevard SAINT-LAURENT, coin Notre-Dame. Tél. Bell: Main 6743.

Dr ARTHUR BEAUCHAMP Chirurgien-Dentiste 184 rue SAINT-DENIS 184 Tél. Bell: Est 3649.

Dr ARMAND-D. PORCHERON 713 rue STE-CATHERINE EST Bureau ouvert le soir de 7 à 8 h. Tél. Bell: Est 668.

J.-H. RAINVILLE, Avocat de Beauregard & Rainville. 97 rue SAINT-JACQUES. Tél. Bell: Main 4458. Montréal.

F.-J. Laflèche M.D.L. F.-X. Laflèche M.D.V. LAFLECHE & LAFLECHE Médecins Chirugiens

Licenciés pour la Province de Québec et les États-Unis. WARWICK, Qué.